



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

278^e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
CGV-210925
Le 25 septembre 2021
de 10 h 50 à 14 h 05
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-210925



CGV-210925

UNIVERSITÉ DE MONCTON

278^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 25 septembre 2021

de 10 h 50 à 14 h 05

À distance / Microsoft Teams

PRÉSENCES

MEMBRES

Sarah Djorah Ait kheddache	Étudiante (Shippagan)	Denis Prud'homme Recteur et vice- chancelier	U de M
Darius Bossé	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	Paulette Robert	Nord-Est
Annie Hélène Boudreau	Professeure (Shippagan)	Mathilde Thériault	Étudiante (Moncton)
Thomas Chassé	Étudiant (Edmundston)		
Isabelle Dasyuva- Gill	Extérieur du N.-B. (I.-P.-É)	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u> Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Denise Frenette	Sud-Est	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Louise Imbeault	Chancelière	Pascale Paulin, directrice de la Direction des communications	U de M
Samuel LeBreton	Extérieur des régions	Edgar Robichaud, vice- recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Mathieu Lemieux	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)	Gilles Roy, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Richard Losier	Sud-Est	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Denis Mallet	Nord-Est		
Julien Massicotte	Professeur (Edmundston)		
Isabelle Paulin	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Michelyne Paulin	alUMni		

Personnes excusées : Malaïka Bacon-Dussault, Patrick Breton, Morel Caissie, Marc-Antoine Chiasson, François Daigle, Nancy McBain et Mireille Vautour

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	4
5.1. OJC Procès-verbaux CEX-210823 et CEX-210913 (extraordinaire)	4
5.2. OJC Rapport des Ressources humaines.....	4
5.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification	6
5.3.1. Évaluation du Baccalauréat en développement durable et zone côtière	6
5.3.2. Formation linguistique	7
5.3.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires.....	7
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	8
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-210605	8
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-210605.....	8
8.1. Autres	8
9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	8
10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE.....	10
11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-210823	11
11.1. Article 93 des <i>Statuts et règlements</i>	11
11.2. Nomination de Claude Roussel – Médaille d'honneur	12
11.3. Autres.....	12
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-210913 (EXTRAORDINAIRE).....	12
12.1. Nomination du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR.....	12
12.2. Évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier – Processus et formulaire	13
12.3. Nomination à la présidence du Comité de gouvernance.....	13
12.4. Modifications au Règlement du régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de moncton.....	13
12.5. Autres	14
13. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	14
13.1. Nominations au Conseil des gouverneurs.....	14
13.1.1. Membre résidant à l'extérieur des régions	14
13.1.2. Membre résidant dans la région du Sud-Est.....	14
13.1.3. Membre résidant dans la région de l'Atlantique.....	14
14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	15
15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	15
16. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE.....	15
17. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-210827.....	15
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	15
18.1. Souper de Noël.....	15
19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	15
20. CLÔTURE.....	15
20.1. Prière de clôture autochtone.....	15

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENT	16
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A (1-2)
DOCUMENT B : Rapport des ressources humaines	B (1-3)
DOCUMENT C : Procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-210615	C (1)
DOCUMENT D : Correspondance	D (1-3)
DOCUMENT E : Rapport du recteur au Conseil des gouverneurs	E (1-11)
DOCUMENT F : Élaboration de la planification stratégique	F (1-11)
DOCUMENT G : Modifications de l'article 83 des <i>Statuts et règlements</i>	G (1-17)
DOCUMENT H : Médaille d'honneur (critères de sélection)	H (1-5)
DOCUMENT I : Évaluation du rendement de la rectrice ou du recteur (processus).....	I (1-3)
DOCUMENT J : Formulaire d'évaluation du rendement de la rectrice ou du recteur	J (1-5)
DOCUMENT K : Nomination – Comité de gouvernance	K (1-2)
DOCUMENT L : Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton – Avenant no 41	L (1-3)
DOCUMENT M : Nominations au Conseil des gouverneurs.....	M (1-7)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/cgv-proces-verbaux>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

10 h 50 : La présidente du Conseil des gouverneurs souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Les personnes excusées sont Malaïka Bacon-Dussault, Patrick Breton, Morel Caissie, Marc-Antoine Chiasson, François Daigle, Nancy McBain et Mireille Vautour.

Janice Comeau et Michel Couture sont nommés scrutatrice et scrutateur.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 15 septembre 2021 accompagné d'un projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Pour authentifier les membres, la secrétaire générale demande à chaque participante et participant d'activer sa caméra dans le logiciel de la réunion. Elle confirme que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document D, p. 1-3

Une lettre de M. Gérard Arseneau à l'attention du Conseil des gouverneurs datée du 16 février 2021 a été reçue au Secrétariat général le 7 juillet 2021. Celle-ci porte sur le nom de l'Université de Moncton. Conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*, cette lettre a été traitée par le Comité exécutif. Il fut convenu de remettre la lettre au Comité de la planification stratégique.

5. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir le Document A, p. 1-2

R : 01- CGV-210925

Richard Losier, appuyé par Denis Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les dossiers compris dans l'ordre du jour de consentement tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5.1. OJC Procès-verbaux CEX-210823 et CEX-210913 (extraordinaire)

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif du 23 août et du 13 septembre 2021 sont reçus aux fins de discussion.

5.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir le Document B, p. 1-3

Nominations faites par le vice-recteur à l'enseignement et la recherche (VRER) et le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)

Campus de Moncton

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs et compte tenu des objectifs visés par cette politique, voici les nominations faites par le VRER et le VRARH :

5.2. OJC Rapport des ressources humaines (suite)

1. Le professeur **Donatien AVELÉ** (Département de comptabilité) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
2. Le professeur **Jean-Luc BONNAUD** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
3. Le professeur **Richard BOULANGER** (Département de musique) a été nommé directeur par intérim de son département pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
4. Le professeur **Louis CORRIVEAU** (École des hautes études publiques) a été nommé directeur adjoint de son école pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
5. Le professeur **Charles GAUCHER** a été nommé rédacteur en chef de la Revue pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 36 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
6. La professeure **Karine GAUVIN** (Département d'études françaises) a été nommée directrice adjointe de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
7. Le professeur **Mohsen GHRIBI** (Département de génie électrique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
8. Le professeur **Grant HANDRIGAN** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
9. Le professeur **Éric HERVET** (Département d'informatique) a été nommé directeur de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
10. Le professeur **Horia-Daniel IANCU** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
11. Le professeur **Marc LEBLANC** (École de kinésiologie et de loisir) a été nommé codirecteur (1/3) de son école en raison de circonstances exceptionnelles sur recommandation du décanat de la FSSSC pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
12. La bibliothécaire **Nathalie PARENT** (Bibliothèque Champlain) a été nommée chef du service de gestion documentaire pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

5.2. OJC Rapport des ressources humaines (suite)

13. Le professeur **Gérard Poitras** (Département de génie civil) a été nommé directeur du Centre de génie éolien pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.
14. Le professeur **Layla SALL** (Département de sociologie et de criminologie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
15. La professeure **Karen SPRACKLIN** (Département d'anglais) a été nommée responsable du secteur langue en anglais pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
16. La professeure **Katia TALBOT** (Département d'art dramatique) a été nommée directrice de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.
17. Le professeur **Guy VINCENT** (Département d'histoire et de géographie) a été nommé directeur adjoint de son département pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2023, conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 20 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université.

5.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification

Voir le Document C, p. 1

5.3.1. Évaluation du Baccalauréat en développement durable et zone côtière**Recommandation 1**

Que le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC) élargisse le prisme d'analyse du programme aux zones côtières d'autres régions et adopte des stratégies de communication et de recrutement pour augmenter les effectifs étudiants.

Recommandation 2

Que le BDDZC établisse un comité-conseil incluant des intervenantes et intervenants du milieu et des spécialistes externes pour faire des recommandations au décanat du campus de Shippagan sur le développement du programme.

Recommandation 3

Que le BDDZC bonifie l'offre de cours de niveau 3000/4000 en explorant les possibilités d'offrir des cours à partir des autres campus (cours réseau) permettant ainsi d'augmenter la diversité du corps professoral et autres (par exemple : intégrer des orientations autochtones).

Recommandation 4

Que le décanat du campus de Shippagan, le décanat du campus d'Edmundston et le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources et les expertises afin de développer des programmes en aménagement des forêts, en zones côtières et en géographie dans le but de développer l'axe environnemental de l'Université de Moncton (ex. un programme ayant deux ans de tronc commun suivis de deux ans d'études plus spécialisées).

Recommandation 5

Que le BDDZC revoie les cours du programme, notamment en examinant l'intérêt et la faisabilité d'un cours d'introduction dès la première session.

5.3.1. Évaluation du Baccalauréat en développement durable et zone côtière
(suite)**Recommandation 6**

Que le BDDZC développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement. »

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

Note de la secrétaire générale : Étant donné que la Recommandation 4 a été supprimée lors de la réunion du Sénat académique du 27 août, ce point sera rapporté à l'attention du Conseil des gouverneurs en décembre.

5.3.2. Formation linguistique**Recommandation 1**

Que les membres de l'UARD formation linguistique évaluent, à l'aide d'approches mixtes, l'impact de la formation linguistique sur la qualité du français chez les étudiantes et étudiants et fassent des ajustements au besoin dans une optique d'amélioration continue.

Recommandation 2

Que les membres de l'UARD formation linguistique invitent des spécialistes à leur offrir des ateliers sur l'apport des nouvelles stratégies d'enseignement (exemple : psychologie cognitive) dans la compréhension du processus d'écriture afin d'en intégrer les éléments pertinents dans leur enseignement.

Recommandation 3

Que les membres de l'UARD formation linguistique intègrent des ateliers d'écriture au cours FRAN1500.

Recommandation 4

Que les membres de l'UARD formation linguistique privilégient la spécialisation en littérature universitaire ou en rédactologie lors des prochaines embauches. »

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

5.3.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires**Recommandation 1**

Que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiantes et étudiants soient exposés à des œuvres d'auteurs et d'auteures racisés durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.

Recommandation 2

Que le secteur littérature du CES revoie les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné.

Recommandation 3

Que le Département d'études françaises explore des stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne.

Recommandation 4

Que le secteur littérature du CES revoie les méthodes d'évaluation utilisées dans ses cours afin d'établir certaines normes pour ses programmes.

5.3.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires (suite)**Recommandation 5**

Que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise. »

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Un point sur la destruction des fichiers Excel pour les votes est ajouté au numéro 16. En plus, le point 13.1.2. *Nomination au Conseil des gouverneurs – membre résidant dans la région du Sud-Est* sera traité avant le numéro 12.3 *Nomination à la présidence du Comité de gouvernance*.

R : 02-CGV-210925

Denis Mallet, appuyé par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-210605

R : 03-CGV-210925

Michelyne Paulin, appuyée par Isabelle Paulin, propose :

« Que le procès-verbal CGV-210605 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CGV-210605**8.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document E, p. 1-11

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente son rapport en date du 25 septembre 2021. Notons les éléments suivants :

Présentation du recteur et vice-chancelier

- Rencontres

Au cours des quatre derniers mois, le recteur a participé à plusieurs rencontres. Notons une rencontre avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick et son chef de cabinet, une rencontre avec le Consul général de France, une autre avec l'honorable Dominic LeBlanc, M. Dan Mills, sous-ministre du ministère de l'Éducation, et le président des Universités et collèges du N.-B.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

- Activités

Plusieurs activités ont eu lieu, notamment l'accueil de la coupe Stanley sur le campus de Moncton, l'événement de reconnaissance des Aigles Bleus, le dévoilement du bureau de l'OIF et la signature d'une entente avec la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick.

- Dossiers qui ont retenu l'attention

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention. Notons le dossier de la COVID-19 qui nécessite une attention soutenue de la part de l'Équipe décisionnelle.

Par ailleurs, le recteur indique que divers dossiers sont en cours : préparation des demandes de financement PLO, PLOE, infrastructures et autres, processus de sélection du VRUMCE, lancement de la planification stratégique, préparation pour la comparution devant le Comité spécial sur les universités publiques de l'Assemblée législative et le dossier de la Faculté de droit.

- Travaux en cours

Le recteur indique que diverses études portant sur des processus sont en cours. Il indique que le processus d'admission pour les étudiantes et les étudiants sera modifié afin de diminuer le temps de réponse.

Par ailleurs, le recteur indique que la Faculté de droit a besoin d'un soutien immédiat en raison de deux décès des membres du corps professoral en l'espace de 10 mois.

- Inscriptions

Le recteur et vice-chancelier indique que les inscriptions à temps complet à la session d'automne 2021 sont à la hausse. On compte 4 745 inscriptions comparativement à 4 521 inscriptions à pareille date l'an dernier; une hausse de 224 inscriptions.

- Publication importante

Le recteur et vice-chancelier félicite chaleureusement M. Julien Massicotte, Mme Michelle Landry et M. Dominique Pépin-Filion pour avoir dirigé un ouvrage important intitulé « *L'État de l'Acadie – un grand tour d'horizon de l'Acadie contemporaine* ». Cet ouvrage compte sur la participation de plus de 55 membres de la communauté universitaire. Bravo à toutes et à tous!

Discussion

- Le recteur souhaite que l'on examine la possibilité de remettre une copie de l'ouvrage « L'État de l'Acadie » aux membres du Conseil des gouverneurs.

Suggestion de la salle : Il serait bien d'inviter les auteurs du livre « L'État de l'Acadie » à faire une présentation au Conseil des gouverneurs.

- L'Université est un milieu de travail très exigeant. Il faut réfléchir sur les moyens à mettre en place pour éviter des degrés de stress trop importants, des dépressions, des difficultés d'attention, etc. Ceci est d'autant plus important lorsque les gens vivent des situations difficiles comme à la Faculté de droit. Il faut savoir prévenir plutôt que guérir.

Le recteur indique que l'on doit mettre l'écoute à l'avant-plan. Il faut revoir certaines activités dans notre milieu de vie. Ceci sera un thème de la planification stratégique.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)**R : 04-CGV-210925**

Richard Losier, appuyé par Denise Frenette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Voir le Document F, p. 1-11

Invité : M. Mathieu Lang, coordonnateur de l'élaboration de la planification stratégique

À l'aide de diapositives électroniques, M. Lang présente le but de la planification stratégique ainsi que la méthodologie, les étapes et les valeurs au centre du processus d'élaboration. Le processus décisionnel avec échéancier est également abordé.

L'exercice de la planification stratégique se veut un outil de transformation et d'orientation pour l'Université.

Une équipe stratégique, composée de membres du corps administratif, du corps étudiant et du corps professoral a été mise sur pied. L'équipe est appuyée par le directeur des partenariats, Éric Larocque, et la directrice de la Direction des communications, Pascale Paulin.

Plusieurs activités sont prévues, notamment des consultations auprès de la communauté universitaire, des groupes focus, des sondages et des rencontres individuelles. Une série de webinaires est également prévue.

Le rapport final sera présenté au Comité exécutif et au Conseil des gouverneurs pour adoption à l'automne 2022.

Les membres du Conseil des gouverneurs soulèvent divers points :

- Est-ce une planification sur 10 ans ou 5 ans? M. Lang explique qu'une vision prend du temps à mettre en œuvre, toutefois les actions seront établies sur une durée de 5 ans.
- Un exercice de planification stratégique est un exercice très important, le plus important que puisse entreprendre une université. Est-ce que nous avons prévu une expertise externe pour avoir un certain recul? M. Lang indique que l'Université appartient à la communauté. Il indique qu'un comité externe pourrait être mis sur pied.
- Les étapes ne semblent pas présenter un grand engagement du Conseil des gouverneurs. Il serait bien d'intégrer le Conseil davantage. Le Conseil apporte une vue de l'Acadie et de la communauté. Le recteur indique que la série de webinaires sera pertinente en ce sens.
- La mission, la vision et les valeurs seront révisées. Quelle sera notre signature de demain?
- Il faut penser en termes de futurs étudiantes et étudiants, les besoins futurs de la société, les besoins futurs des étudiantes et étudiants, etc. Où se place l'Université de Moncton dans le changement social?
- On retient l'idée d'avoir des activités spéciales avec les membres du Conseil des gouverneurs.

10. PLANIFICATION STRATÉGIQUE (suite)

- Un membre félicite l'équipe stratégique pour l'horizontalité dans le processus et la pluralité des points de vue.
- La pandémie risque d'avoir un impact sur les activités en présentiel. Cela dit, les activités devront avoir lieu. L'objectif est de travailler en présentiel le plus possible.
- Un membre indique qu'il a des craintes. Il demande des explications sur le processus décisionnel. Il souhaite que l'on examine de près la question des expertises externes. Selon le membre, il faut former des gens pour le marché du travail de demain. Il faut connaître les besoins des régions et les partenariats possibles. Pour lui, les partenaires devraient avoir un grand rôle dans les consultations. Ceci n'est pas évident dans le processus selon lui.
- Il devrait y avoir des étudiantes ou étudiants internationaux sur l'équipe stratégique. Il manque la notion hors-N.-B.

Une discussion a lieu sur le processus décisionnel, le rôle de l'Équipe de direction et du Conseil des gouverneurs. Une diapositive portant sur le cycle décisionnel de la planification stratégique est présentée.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-210823**11.1. Article 93 des Statuts et règlements**

Voir le Document G, p. 1-17

Assistée d'une présentation électronique, la secrétaire générale présente un bref historique de la création et de l'évolution de l'article 93. En 2019, un groupe de travail présidé par Mme Lyne Chantal Boudreau est mis sur pied et a comme mandat de revoir au complet l'article 93 dans le but de le moderniser.

Dans la nouvelle mouture de l'article, on inclut les étudiantes internationales et les étudiantes autochtones, les femmes plus âgées qui font un retour aux études, les mères-cheffes de famille monoparentale ainsi que les femmes lesbiennes, non binaires et trans.

Les modifications proposées comprennent la féminisation de l'article 93. Son titre actualisé plus inclusif passe de *Comités permanents de la situation féminine* à *Comités permanents femmes et égalité des genres*.

Le rôle des comités au sein de chaque campus évolue également et comprend les responsabilités suivantes :

- sensibiliser la communauté universitaire au sujet de l'égalité des étudiantes et des employées;
- informer et faire connaître les besoins des étudiantes et des employées et
- assurer une veille et être à l'écoute des besoins des étudiantes et des employées.

En ce qui a trait au nombre de membres pour chacun des comités au niveau des campus, on établit à huit membres pour l'UMCS et l'UMCE et entre 12 à 15 membres pour l'UMCM.

Lors des discussions qui s'ensuivent, l'on souligne l'importance de l'exercice qui vise l'égalité des genres. Toutefois, un membre indique qu'il est déplorable qu'aucun homme ne fasse partie des comités.

11.1. Article 93 des Statuts et règlements (suite)**R : 05-CGV-210925**

Julien Massicotte, appuyé par Isabelle Paulin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à l'article 93 des Statuts et règlements, modifications portant, entre autres, sur le titre de l'article, le mandat et la composition des comités ainsi que la féminisation de l'article. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

11.2. Nomination de Claude Roussel – Médaille d'honneur

Voir le Document H, p. 1-5

La secrétaire générale présente le dossier de M. Roussel. À la retraite de l'Université de Moncton depuis 1993, il a reçu le titre de professeur émérite en art visuel en 1999.

M. Roussel est un pionnier de l'art acadien moderne. Il fut directeur fondateur du Département des arts visuels et de la Galerie d'art au campus de Moncton. Au fil des ans, il a légué à l'Université de Moncton de nombreux oeuvres d'art.

La feuille de route impressionnante de M. Roussel nous démontre qu'il a contribué de façon remarquable au domaine des arts, tant au niveau régional, national qu'international, que ce soit par ses nombreuses expositions ou son rôle au sein de divers comités, conseils d'administration et jurys. Les nombreux titres et honneurs qu'il a reçus soulignent l'ampleur de sa contribution.

R : 06-CGV-210925

Paulette Robert, appuyée par Annie-Hélène Boudreau, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que la médaille d'honneur de l'Université de Moncton soit attribuée à **M. Claude Roussel**. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

11.3. Autres

Aucune question n'est soulevée.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-210913 (EXTRAORDINAIRE)**12.1. Nomination du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le rapport du Comité consultatif de sélection pour le renouvellement du mandat de M. Francis LeBlanc au poste de vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR.

Le processus comme prescrit dans la *Politique de sélection des cadres* a été respecté. Les commentaires émis lors de l'exercice de consultation s'avéraient positifs et en faveur du renouvellement de M. LeBlanc. À la suite de l'entrevue et de la consultation écrite, le Comité consultatif a également appuyé le renouvellement de mandat pour une période de cinq ans. Il est à noter que les membres du Comité exécutif ont convenu de mettre fin au mandat en juin 2027 (au lieu de décembre 2026) afin de s'arrimer avec la fin de mandat des doyennes, doyens, vice-doyennes et vice-doyens.

12.1. **Nomination du vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la FESR**
(suite)

R : 07-CGV-210925

Annie-Hélène Boudreau, appuyée par Isabelle Dasyuva-Gill, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le renouvellement du mandat de **Francis LeBlanc** au poste de vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2027. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12.2. **Évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier – processus et formulaire**

Voir le Document I, p. 1-3 et Document J, p. 1-5

Le recteur et vice-chancelier déclare un conflit d'intérêts pour ce point.

La présidente du Conseil des gouverneurs précise que l'évaluation annuelle du recteur et vice-chancelier aura lieu en décembre. Le document qui a trait au processus et le formulaire d'évaluation avaient été adoptés deux ans passés. Ces deux documents ont été récemment modifiés afin de refléter le dernier profil recherché de la rectrice et vice-chancelière ou du vice-recteur et vice-chancelier élaboré lors du concours de 2019. On y trouve 29 compétences.

R : 08-CGV-210925

Richard Losier, appuyé par Denis Mallet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées aux documents « Évaluation du rendement – rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier » et « Évaluation du rendement – commentaires du personnel relevant de la personne titulaire du poste – rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier, modifications qui reflètent le profil des compétences du poste. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12.3. **Nomination à la présidence du Comité de gouvernance**

Voir le Document K, p. 1-2

R : 09-CGV-210925

Edith Doucet, appuyée par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte que **Marc-Antoine Chiasson** soit nommé président du Comité de gouvernance pour un mandat d'un an, soit de septembre 2021 à septembre 2022. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

12.4. **Modifications au règlement du Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton**

Voir le Document L, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) explique que les deux régimes de retraite de l'Université (professeures/professeurs et personnel) sont déficitaires. Cela dit, à la suite à l'évaluation actuarielle, des modifications au point 8.02 et au point 8.06 de l'Avenant 41 sont de mises pour respecter les lois applicables. Seul le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton est touché en ce moment puisque le régime des professeures et professeurs a un coussin financier approprié.

12.4. **Modifications au règlement du Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton** (suite)

R : 10-CGV-210925

Michelyne Paulin, appuyée par Paulette Robert, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'Avenant 41 qui deviendra une partie intégrante du règlement du Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciens et techniciennes et le personnel administratif ou professionnel de l'Université de Moncton, et qu'il entre en vigueur le 1^{er} novembre 2021. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12.5. **Autres**

Aucune question n'est soulevée.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

13.1. NOMINATIONS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Voir le Document M, p. 1-7

13.1.1. Membre résidant à l'extérieur des régions

Edith Doucet déclare un conflit d'intérêts pour ce point.

R : 11-CGV-210925

Paulette Robert, appuyée par Sarah Ait kheddache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Edith Doucet** comme membre résidant à l'extérieur des régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et du Sud-Est pour un troisième mandat, étant entendu que la durée de celui-ci sera d'un an à la demande de Mme Doucet pour qu'elle puisse terminer son mandat à la présidence. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

13.1.2. Membre résidant dans la région du Sud-Est

R : 12-CGV-210925

Denis Mallet, appuyé par Isabelle Paulin, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Marc-Antoine Chiasson** comme membre résidant dans le Sud-Est pour un deuxième mandat, étant entendu que la durée de celui-ci sera d'un an à la demande de M. Chiasson. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

13.1.3. Membre résidant dans la région de l'Atlantique

R : 13-CGV-210925

Denis Mallet, appuyé par Denise Frenette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Isabelle Dasyva-Gill** comme membre résidant dans l'Atlantique pour un second mandat de trois ans. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

Le président du Comité de finance explique que divers points ont été discutés lors de la dernière réunion du Comité de finance, mais qu'aucune recommandation n'est apportée au Conseil en ce moment.

15. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines précise que lors de la dernière réunion, il y eut une présentation de Placements Louisbourg. Une mise à jour des rendements du Fonds de dotation a aussi été présentée. Dans son ensemble, les objectifs ont été atteints.

16. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL POUR LE VOTE

R : 14-CGV-210925

Isabelle Dasylyva-Gill, appuyée par Paulette Robert, propose :

« Que les fichiers Excel générés lors des votes avec Forms soient supprimés »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

17. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-210827

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne les points principaux qui ont été abordés lors de la dernière réunion du Sénat académique, dont la présentation de divers rapports annuels, des propositions mineures à des programmes d'études et des nominations à des comités du Sénat. Aucune question n'est posée.

18. AFFAIRES NOUVELLES**18.1. Souper de Noël**

Si la situation entourant la pandémie le permet, la réception annuelle de Noël du Conseil des gouverneurs aura lieu le vendredi 3 décembre au Resto-Lounge Le 63 situé sur le campus de Moncton.

19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

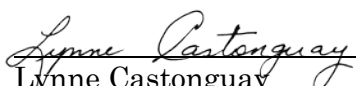
La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le samedi 4 décembre au campus de Moncton, en présentiel si possible.

La présidente remercie le Secrétariat général pour son travail dans l'organisation de la réunion ainsi que les techniciens pour leur appui technique durant la rencontre.

20. CLÔTURE**20.1. Prière de clôture autochtone**

La prière n'a pas lieu en raison de l'absence de la représentante autochtone.

La réunion se termine à 14 h 05.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale